

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2021/11**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	28

L'an deux mil vingt et un le mercredi 31 mars à 16 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaients Présents (18):** Chantal AMBROSI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GUIDICELLI – Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI

**Pouvoirs (10):** Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GIUDICELLI – Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Christelle CRUCIANI donne pouvoir à Georges RISTICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jean Pierre VALDRIGHI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Angèle NERI donne pouvoir à Chantal AMBROSI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Pascale TOTH donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI

**Absents (9):** Christiane ALBERTINI – Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – José OLIVA – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte VITTORI

Date de la convocation  
**25/03/2021**

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Effacement d'une dette conformément à une décision du Tribunal d'instance de Bastia

Monsieur Alain MAZZONI a été désigné comme secrétaire de séance

Vu l'ordonnance n°35-17-00068 conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse en date du 26/11/2020 en faveur d'une abonnée de la Commune de Borgo

Le Président expose que ce contribuable avait, au profit de la Régie de la Communauté de Communes, une dette d'une globale d'une valeur de 2984.47 € correspondant aux arriérés des factures d'eau et d'assainissement suivantes :

2012-1-2034 SOLDE 3.54€	2012-2-6250 : 265.85 €	2013-2-6431 : 342.18€	2015-2-6668 : 207.33 €
2011-2-6056 SOLDE 12.56 €	2014-1-2142 : 937.53 €	2015-1-2122 : 140.35€	2016-2-6909 : 171.44 €
2013-1-2085 : 306.93 €	2014-2-6640 : 347.43 €	2016-1-2184 : 127.20 €	2017-1-2178 : 122.13 €

Conformément aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Communauté se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,  
APPROUVE

- l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 2984.47 € par l'émission d'un mandat annulatif à l'article 6542

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Jean DOMINICI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 06/04/2021

Affichage: 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**MARANA GOLO**  
2008 Boulevard de l'aér  
20290 LUCCIANI  
Tél. 04 95 58 40 40

email : [contact@maranagolo.org](mailto:contact@maranagolo.org)  
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :